

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 29 octobre 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. André Favre, François Mégevand, Pierre Pricat, Florio Togni	Bernard Piguet, Léon Piller,
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absent excusé</u>	M. Yannick Dupraz	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA
2. Présentation du projet de construction sur la parcelle "la Tour"
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009
4. Communications du Maire
5. Présentation du projet de budget 2010
6. Election d'un représentant au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 et donne la parole au Maire.

Le Maire souhaite la bienvenue à Isabelle Meier, future conseillère municipale dès le 12 novembre 2009, date de sa prestation de serment (**ndr**: et qui assiste à la présente séance en tant que meinite). Bienvenue également à Dar architectes SA et la Régie du Centre, ainsi que Monsieur Coutaz, ingénieur chauffage pour le Centre du village, qui fera un petit exposé sur le sujet. Pour information, des séances avec nos mandataires ont lieu pratiquement chaque semaine - parfois même 2 fois par semaine - depuis le mois d'août pour la concrétisation de ce projet.

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA

Françoise Rey est très contente d'être à nouveau au sein de cette assemblée pour présenter l'état d'avancement des travaux.

Pour les immeubles, elle détaille les changements intervenus au niveau de la géométrie des appartements. Concernant le bâtiment collectif, les zones attribuées aux divers lieux de vie ont été mieux définies, notamment pour la petite enfance; l'utilisation des lieux a été discutée avec la FSASD, un sas d'entrée est prévu, etc. Elle répond ensuite aux questions, notamment les vitrages dont les vues directes posent un petit problème qui doit trouver une solution.

Le Maire indique qu'un planning sera établi et plus de précisions apportées lors de la séance du 10 décembre 2009.

Monsieur Coutaz, ingénieur du bureau Sigma, présente le principe du chauffage au bois. Dans le concept initial, chaque bâtiment intégrait une pompe à chaleur, des panneaux solaires et des sondes géothermiques. Une chaufferie centralisée au bois permettrait d'unifier les anciens bâtiments en les reliant aux nouveaux, ce qui n'est pas possible avec le gaz ou le mazout, car avec ces énergies-là, la centralisation ne remplirait pas les conditions de Minergie. Les coûts du chauffage au bois sont équivalents aux autres énergies en tenant compte du prix de la matière, des frais d'acheminement de l'énergie / du bois et de l'entretien global; d'autre part, à terme, le remplacement d'une seule chaudière au lieu de plusieurs apporte un avantage économique.

Le Maire conclut en précisant qu'après analyse approfondie des systèmes à disposition, c'est donc l'option du chauffage au bois qui a été arrêtée.

2. Présentation du projet de construction sur la parcelle "la Tour"

Monsieur Volpi, représentant le bureau d'architecte responsable dudit projet, le présente. Il rappelle que la Commune, la CMNS et le service de la mobilité notamment ont été contactés pour peaufiner ce projet. Il confirme que le but est de conserver le restaurant et un espace vert et de jeux non bâti.

Le type de logement a été conçu pour être fortement en relation avec le village, soit avec des terrasses. Il a été accordé un soin important à l'aspect du bâtiment pour le rendre aussi discret que possible, par exemple en prévoyant un pignon décentré qui permet de masquer en partie la façade aux piétons qui le bordent, plutôt que l'intégralité de la hauteur de l'immeuble ne soit visible - comme l'immeuble qui est de l'autre côté du Café de la Tour.

Une restauration du café-restaurant est prévue dans un 2^{ème} temps; cette phase se discutera avec les futurs tenanciers de l'établissement. Quoiqu'il en soit, le restaurant sera conservé. Afin de rassurer les éventuels sceptiques, M. Volpi précise que même si l'on imagine de détruire le restaurant, il ne serait pas possible d'implanter un nouvel immeuble à sa place, car les distances

minimales réglementaires ne seraient pas respectées sur cette parcelle (minimum 12 mètres entre les bâtiments); à moins, ce qui est inimaginable, que la totalité des propriétaires autour de cette parcelle acceptent expressément un tel projet.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **André Favre** demande une 1^{ère} correction, en page 6, point 4, lettre c) :
 - ➔ « Rien de particulier selon **André Favre**, sauf une petite course surprise le ~~30~~ **31** octobre prochain. ».
- 2^{ème} correction, page 6, point 4, lettre d), 2^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ... A la question d'**André Favre** demandant si les entreprises et employés de la zone **ne pourraient pas être contraints de prendre des places de parking** ~~avaient été contactés pour louer des places~~, **Etienne Murisier** répond ~~par l'affirmative et~~ **qu'il n'a pas été envisagé d'obliger les entreprises à prendre des places pour leurs collaborateurs, mais** signale qu'il y a beaucoup moins de problèmes suite aux passages répétés des agents de police municipaux et aux papillons qui ont été apposés sur les véhicules mal stationnés. ... ».

4. Communications du Maire

a) **Projet sur la parcelle "la Tour"**

Pour ceux qui seraient intéressés par ces futurs logements, il faut s'adresser à l'agence immobilière Bucher et Moret Sàrl, place du Bourg-de-Four 5, 1204 Genève, ☎ 022 300 28 28, e-mail: info@bucher-moret.ch.

b) **Projet d'agglo**

Une journée d'information a lieu à St-Cergue (VD) le 5 novembre de 9h30 à 17h00 pour ceux que cela intéresse.

c) **Déclassement d'Essert**

En réponse à la demande d'un communier, **le Maire** en profite pour informer sur l'état d'avancement de cette affaire: le dossier a été transmis à M. Mark Muller il y a un mois maintenant et sera transmis après son accord à la procédure d'opposition, d'une durée de 30 jours, suite à laquelle le Grand Conseil statuera dans les 60 jours. Raisonnablement, il faut donc compter environ six mois avant que le déclassement ne soit définitif.

d) **Genève Servette Hockey-Club**

Une invitation est parvenue en Mairie pour permettre aux autorités et à leurs proches d'assister dans le cadre Franco-Valdo-Genevois à la rencontre fixée au 31 octobre 2009.

5. Présentation du projet de budget 2010

Le document *Proposition de budget 2010 - Fonctionnement* est distribué à tous par le comptable, **Robert Ravasio**.

Comme chaque année, le **Maire** passe en revue les changements importants qui sont intervenus par rapport au budget 2009. Chacun peut, avant la séance du Conseil du 12 novembre prochain, poser toutes les questions nécessaires à l'Exécutif ou au comptable.

Les conseillers trouvent les réponses à leurs premières questions auprès de l'Exécutif, notamment sur le point des indemnités: les augmentations se justifient - confirme **Pierre Pricat** - par la charge importante de travail effectuée autant par le Maire et ses Adjoints que les conseillers municipaux, entre autres avec le gros projet du Centre du village dont le chantier est en cours de démarrage.

La proposition de budget 2010 relative aux *Investissements*, qui est une indication de la trésorerie communale, soit les dépenses envisagées en 2010, est ensuite rapidement survolée.

6. Election d'un représentant au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance (GIPE) des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge

Le **Maire** rapporte que l'Exécutif a désigné officiellement ses représentants au sein du GIPE, lors de sa séance du 8 octobre 2009, soit Messieurs Alain Corthay et Florio Togni. Il reste à voter pour le choix du représentant désigné par le Conseil municipal. Pierre Pricat s'était proposé; personne d'autre ne se présentant,

► le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.

Il est applaudi.

7. Divers

a) Covéry

Bernard Piguet suggère d'installer une borne ou un gendarme couché sur cette route, vers le chantier en cours, car le trafic devient dangereux à cet endroit.

Etienne Murisier répond que ce point sera discuté en commission.

b) Séminaire

Bernard Piguet continue en signalant qu'avec **Yannick Dupraz**, ils sont allés à un séminaire sur l'utilisation des espaces publics par les jeunes. Il fera un rapport plus détaillé en commission.

c) Fête de l'Escalade

Il conclut en précisant qu'après s'être occupée de faire la soupe pour cette fête pendant de nombreuses années, sa femme "rend son tablier" cette année. Il espère que d'autres personnes jeunes ou moins jeunes reprendront le flambeau. Le **Maire** et l'assemblée lui adressent ses vifs remerciements pour ce service rendu depuis longtemps.

Plus personne ne demandant la parole, **La Présidente** lève la séance à 22h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 12 novembre 2009 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....
Jean-François Jordan

.....
Julia Collis